



HYDREAULYS

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 24 septembre 2024 à 17h30 le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni à son siège au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

**OBJET : 2024/29- CONVENTION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – HYDREAULYS/AQUAVESC**

Sont présents :

**CA VGP :** Eric VERSPIEREN (suppléant de Jacques ALEXIS), Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Benoît RIBERT, Claude JORIO, Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François-Gilles CHATELUS, Gwilherm POULLENNEC,

**CA SBGS :** Isabelle DE TONQUEDEC

**Saint-Nom-la-Bretèche :** Philippe DESBOIS (suppléant de Gérard PARFAIT)

**CC Gally Mauldre :** Hervé CAMARD, Jerome COTIGNY, Yves DEKEYREL (suppléant de Christian BEZARD)

**CC Cœur d'Yvelines :** Patricia CHARTON (suppléante de Catherine LANEN)

**EPT GPSO :** Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Pierre CHEVALIER, Francis MENET

**CA SQY :** Eva ROUSSEL, Françoise BEAULIEU, Catherine BASTONI, Gilbert REYNAUD, Henri-Pierre LERSTEAU, Houssem DHAOUADI, Aurélien PERROT, Christian GRANDE

**Absents excusés :** Jean-Philippe LUCE, Pascal THEVENOT, Xavier GUITTON, Jean-Philippe OLIER, Richard LEJEUNE, Arnaud HOURDIN, Eric MARTIN, Pascale FLAMANT, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Isabelle SATRE, Roger ADELAIDE

**Ont donné pouvoir :** François DARCHIS à Marc TOURELLE, Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL, Brigitte BOUCHET à Houssem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE à Aurélien PERROT

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Secrétaire de séance : Isabelle DORISON

Date d'affichage : 27 septembre 2024

Nombre de membres : En exercice : 43 Présents : 27 Votants : 31

*Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux*

Accusé de réception en préfecture  
078-200089316-20240924-DEL202429-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2024  
Date de réception préfecture : 27/09/2024

## Délibération 2024/29

### OBJET : Convention relative à la constitution d'un groupement de commandes – HYDREAULYS/AQUAVESC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** que dans le cadre de la réflexion menée par les services afin de mutualiser les coûts et le « temps hommes » passé pour des marchés publics communs aux deux syndicats AQUAVESC et HYDREAULYS, il est proposé qu'une convention soit établie afin de lister les matières qui peuvent être mises en commun à savoir :

- Service juridique en conseil et contentieux
- Service de conseil et d'assistance en matière de fiscalité, de comptabilité publique et de budget
- Service de conseil et d'assistance en matière de foncier
- Service de contrôle technique
- Service de détection d'amiante, de plomb et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycliniques
- Service de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)
- Service d'investigations complémentaires
- Service d'études de sols et géotechniques
- Services de relevés topographiques et de géomètre
- Services de prestations et d'assistance en matière informatique et de cybersécurité, de téléphonie (mobile et fixe), de système d'impression
- Fourniture de logiciels, licences et de matériels informatiques
- Fourniture de téléphonie (mobile et fixe)
- Fourniture de matériels, logiciels et licences en matière de système d'impression
- Fourniture d'équipements et de logiciels en matière de vidéo-projection et de visioconférence
- Services de protection anti-intrusion et fourniture d'équipements de protection anti-intrusion
- Service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restauration du siège des deux syndicats mixte, bâtiment partagé, situé au 12 rue Mansart, à Versailles (78 000)
- Travaux de rénovation et de restauration du siège des deux syndicats mixtes, situé au 12 rue Mansart, à Versailles (78 000)
- Services d'assistance et de prestations d'assurances
- Service d'assistance et de prestations d'archivage et de numérisation
- Travaux et prestations de service en matière de création et d'entretien des espaces verts
- Achat de mobilier de bureau et d'équipements des locaux du siège des deux syndicats mixtes
- Achat de fournitures administratives et de bureau
- Achat de produits d'hygiène et de sécurité
- Achat de produits d'entretien des véhicules de service et des locaux
- Achat de véhicules (VL, VU, PL...) pour les services
- Services de location de véhicules (VL, VU, PL...) pour les services
- Services de réparation, d'entretien préventif et curatif des véhicules de services

**Considérant** que cette réflexion a mené au souhait de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de marchés publics d'intérêt commun,

**Considérant** qu'il a été décidé qu'AQUAVESC est désigné coordonnateur du groupement de commandes et sera chargé de mener toute la procédure de passation des marchés publics au nom et pour le compte des autres membres du groupement.

Accusé de réception en préfecture  
078-200089316-20240924-DEL202426-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2024  
Date de réception en préfecture : 27/09/2024

**Considérant** que dans le cadre de l'exécution financière du groupement de commandes, HYDREAULYS assumera la moitié des dépenses consécutives au fonctionnement du groupement (frais de publicité, frais de contentieux relatifs à la passation...), à la conception, la passation des marchés concernés par cette mutualisation,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe.

**APPROUVE** les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

**ACCEPTE** qu'AQUAVESC soit désigné coordonnateur du groupement de commandes.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de constitution d'un groupement de commandes entre AQUAVESC et HYDREAULYS.

**AUTORISE** le Président à procéder aux dépenses et à exécuter la convention.

**PRECISE** que les dépenses externes seront dans un premier temps intégralement réglées par le coordonnateur.

**DIT** que les membres de la Commission d'appel d'offres sont ceux de la Commission d'appel d'offres permanente d'AQUAVESC à savoir :

**Président :**

M. Erik LINQUIER

**Président Délégué :**

Mme Catherine BASTONI

**Membres Titulaires :**

M. Alain SANSON

Mme Martine SCHMIT

M. Pierre CHEVALIER

M. Henri-Pierre LERSTEAU

M. Luc WATTELLE

**Membres Suppléants :**

M. Bernard MILLION-ROUSSEAU

Mme Catherine BLOCH

Mme Valentine BOUVET

M. Roger ADELAIDE

M. Eric BERDOATI

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget.

**Pour Extrait Conforme  
A Versailles, le 24 septembre 2024**

**Le Président**

**Marc TOURELLE**

